

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 13 novembre 2023**

Présents : Christine Bedel, Jean-François Dumas, Christian Charre, Corinne Aubertin, Josette Baudounet, Véronique Chillon, Marine Pierre, Pascale Rivière

Absents excusés : Christophe Balmayer, Bernard Graille

- 2023 11 13 - 1 Approbation du PV de la séance du conseil municipal du 09 octobre 2023

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 09 octobre 2023, Le conseil municipal approuve à l'unanimité

- 2023 11 13 - 2 Projet Photovoltaïque sur Maison des Arziolles, présentation de l'analyse des offres et choix de l'entreprise

Madame le Maire rappelle au conseil que par une délibération du 27 février 2023, le conseil municipal avait délibéré et adopté le projet de la commune concernant la mise en place de panneau photovoltaïques sur le toit de la Maison des Arziolles, et le cahier des charges, réalisé par le Parc Naturel Régional des Grands Causses.

Pour mettre en œuvre ce projet, la commune a lancé un premier appel d'offres en mai 2023, avec une remise des offres pour le 2 juin 2023, aucune entreprise n'ayant répondu, une nouvelle consultation a été lancée fin juin 2023, avec une remise des offres pour le 29 septembre 2023, sur la plateforme E. Occitanie, avec la mise en ligne du cahier des charges.

A l'issue du délai,

- 1 seule offre est arrivée dans les temps, entreprise Mickael Menu.
- 1 offre reçu hors délai.

Cahier des charges respecté par l'entreprise Mickael Menu, avec 2 offres faites

Solutions	Panneaux	HT	TTC	Garantie constructeur
1	Tarka	45 758.68€	54 910.42€	20 ans Voltec
2	Vertex	36 563.68€	43 876.42€	15 ans Trina Solar

Ne sont pas compris dans ces prix les travaux suivants :

- Etude de structure 1 600.00€ HT, soit 1 920.00€ TTC
- Contrat de maintenance Annuelle 230.00€ HT, soit 276.00€ TTC
- La tranchée liaison onduleur
- Prestation Enedis de raccordement : environ 1700€
- Dépose des tuiles
- Les extincteurs
- Le contrat de télésurveillance 252.00€ HT, soit 302.40€ TTC la première année

Où cet exposé, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de retenir la solution 1 de l'entreprise « Mickaël Menu »,
- d'approuver le projet
- d'autoriser Madame le Maire à faire et à signer tous documents nécessaire à ce projet.

• 2023 11 13 - 3 Projet cœur de village de Mostuéjols, présentation de l'avant-projet

Place de l'église et rue du tisserand.

Le plan présenté laisse quelques interrogations, il est proposé au conseil d'amender la décision de valider le projet.

Adopté à l'unanimité

• 2023 11 13 - 4 Tarification des branchements eau potable et assainissement

Décision reportée

• 2023 11 13 – 5 Révision des Tarifs de location de la « Maison des Arziolles » à compter du 01 janvier 2024

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération en date du 11 juillet 2022 fixant les tarifs de location de la « Maison des Arziolles »,

Considérant qu'il convient d'actualiser les tarifs de Location,

Vu l'avis de la Commission « vie de la commune » en date du 13 novembre 2023,

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de fixer comme suit les tarifs de location de la « Maison des Arziolles » :

	Journée	Week-end (du vendredi au lundi matin)	Journée supplémentaire	Chauffage/Climatisation*	
				Journée	Week-end
Habitants	250.00€	350.00€	100.00€	35.00€	70.00€
Habitants Hors Commune	400.00€	550.00€	150.00€	35.00€	70.00€
Associations extérieures	300.00€	450.00€	150.00€	35.00€	70.00€
Association commune, tarif à prix coutant du nettoyage :					
- Avec utilisation de la cuisine				140.00€	Gratuit
- Sans utilisation de la cuisine				90.00€	Gratuit

*Chauffage : 1^{er} novembre au 15 avril

*Climatisation : 15 juin au 15 septembre

• 2023 11 13 - 6 Désignation représentants du PNRGC suite à a nouvelle charte

Madame le maire expose que suite à la nouvelle charte et des Statuts, il faut désigner un représentant et un suppléant au sein du comité syndical du Parc Naturel Régional des Grands Causses, afin de pouvoir installer les nouvelles instances.

Monsieur Jean-François DUMAS se porte candidat au poste de titulaire,

Madame Christine BEDEL se présente comme suppléante.

Le conseil après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité

• 2023 11 13 - 7 Création d'un emploi suite à un accroissement saisonnier d'activité

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article 332-23-1° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

La création d'un emploi d'un agent contractuel dans la fonction de secrétaire de mairie pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 1 mois allant du 27 novembre au 22 décembre 2023 inclus.

Cet agent assurera des fonctions de secrétaire de mairie à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 14 heures.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 11.52€ de l'heure.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

ADOPTE :

à 7 voix pour ;

à 1 voix contre ;

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an sus-dit. Tous les membres présents ont signé au registre. *Pour extrait conforme,*